



5ème JOURNEE NATIONALE DE L'IGT

Les termes du débat

La profession d'IGT est-elle menacée par la libéralisation du commerce des services?



Plan de l'intervention

- Les règles du jeu
- Les enjeux
- Les cartes à jouer



Les négociations AGSC :OMC / UE/OCDE

Toutes les négociations autour de la libéralisation du commerce des services réfèrent aux mêmes règles de base qui sont celles de l'OMC et en particulier l'AGCS



Les principales règles du jeu



1. Quel est le principal objectif de l'AGCS?

Des objectifs semblables, pour l'essentiel, à ceux du GATT :

- améliorer les conditions en matière de commerce d'investissement;
- stabiliser les relations commerciales grâce à des consolidations sur une base NPF;
- parvenir à une libéralisation progressive dans le cadre de séries de négociations .



2. Quels pays participent l'AGCS?

Tous les Membres de l'OMC, sont en même temps Membres de l'AGCS et ont contracté des engagements spécifiques pour différents secteurs de services.

3- Quels sont les services visés?

L'AGCS s'applique en principe à tous les secteurs de services, à deux exceptions près:

- les services fournis "dans l'exercice du pouvoir gouvernemental »
- Les activités faisant partie d'un régime de sécurité sociale et les autres services publics,

4- Est-il vrai que l'AGCS s'applique non seulement aux flux de services transfrontières, mais aussi à la fourniture de services par le biais d'un établissement et de la présence de personnes physiques?

L'AGCS distingue quatre modes de fourniture de services:

- la fourniture transfrontière,
- la consommation à l'étranger,
- la présence commerciale et
- La présence de personnes physiques



5- Pourquoi a-t-il fallu ajouter au concept traditionnel de commerce transfrontières trois autres modes de fourniture?

La fourniture de nombreux services n'est possible que par la présence physique simultanée du producteur et du consommateur



6- Les engagements pris au titre de l'AGCS compromettent-ils la faculté que les Membres ont de poursuivre les objectifs et les priorités de la politique nationale?

L'AGCS reconnaît expressément le droit des Membres de réglementer la fourniture de services dans la poursuite de leurs propres objectifs, et ne cherche pas à influencer sur ces objectifs.



7- Quelles sont les obligations fondamentales découlant de l'AGCS?

a) obligations générales:

les obligations générales, qui s'appliquent directement et automatiquement à tous les Membres, que des engagements sectoriels aient été pris ou non.

Les termes et les concepts pertinents sont

Traitement NPF;

Transparence .

b) Engagements spécifiques

Accès aux marchés:

L'octroi de l'accès aux marchés est un engagement négocié contracté par tel ou tel membre dans des secteurs déterminés;

Traitement national: Pour tout secteur inscrit dans sa Liste d'engagements spécifiques, un Membre est tenu d'accorder aux services et fournisseurs de services étrangers un traitement non moins favorable que celui qu'il accorde à ses propres services similaires et à ses propres fournisseurs de services similaires.



8- Quels renseignements les listes concernant les services contiennent-elles?

Chaque Membre de l'OMC est tenu d'avoir une Liste d'engagements spécifiques. Il s'agit d'un document qui recense les secteurs, sous-secteurs et activités de service assujettis aux obligations en matière d'accès aux marchés et de traitement national, ainsi que toute limitation y relative. Les indications nécessaires doivent y être portées pour chacun des quatre modes de fourniture de services.



9- Des engagements peuvent-ils être introduits ou améliorés en dehors du cadre des négociations multilatérales?

Oui, les Membres peuvent à tout moment étendre ou renforcer leurs engagements existants.



10- Les engagements spécifiques peuvent-ils être retirés ou modifiés à tout moment?

les engagements spécifiques peuvent être modifiés au plus tôt trois ans après leur entrée en vigueur.

Toutefois, les pays qui pourraient être affectés par de telles modifications peuvent demander au Membre apportant la modification de négocier une compensation.

Toute compensation de ce genre doit être accordée sur une base NPF.



11- Existe-t-il des exemptions spécifiques dans le cadre de l'AGCS pour prendre en compte les intérêts importants en matière de politique nationale?

Les gouvernements sont libres en principe de poursuivre tout objectif de politique nationale, pour autant que les mesures pertinentes sont compatibles avec l'AGCS



12- Existe-t-il des dispositions spéciales pour les pays en développement?

Les intérêts des pays en développement sont pris en compte à la fois dans la structure générale de l'Accord et dans divers articles .

Les enjeux de la libéralisation des services

(Identification des possibilités et des avantages)

Quelques interrogations

Hypothèse/constat

- On dit que: « le secteur des services est peu efficace et non concurrentiel dans un grand nombre de pays en développement, ceux-ci ont le sentiment qu'une libéralisation mondiale des échanges dans ce domaine leur sera finalement préjudiciable »!

Donc:

- En cas de négociation sur la libéralisation des échanges de services à l'échelle multilatérale (voire régionale) dans le cadre de l'OMC voire de l'UE:
 - les fournisseurs de services des pays développés obtiendront probablement un bien meilleur accès aux marchés de services des pays en développement, alors que :
 - l'inverse (c'est-à-dire un meilleur accès des fournisseurs de services des pays en développement aux marchés des pays développés) aura peu de chances de se produire.

Pourquoi de telles réticences?



Quelques interrogations

Les réticence des pays en développement à l'égard d'une libéralisation du commerce des services à l'échelle mondiale semble être le reflet de deux grandes inquiétudes:

- Premièrement, ces pays considèrent généralement que toute libéralisation négociée de ces échanges donnera des résultats en grande partie déséquilibrés.
- Deuxièmement, ils s'interrogent quant à la nature et à l'ampleur des ajustements que cette libéralisation pourrait nécessiter dans leurs propres économies.



Conclusion: Le risque existe

Mais la commercialisation de certains services ont montré l'avantage compétitif dont jouissent des marchés dans les pays en développement

Les enjeux de la libéralisation des professions

Les services professionnels (tendances du marché)

- Dans la grande majorité des pays, le métier de l'IGT est relativement fermé aux fournisseurs étrangers,
- de même la pénétration des pays en développement sur les marchés des pays développés est insignifiante jusqu'à maintenant.



Les services professionnels (tendances)

Quinze sociétés de pays en développement font partie des 151 premières entreprises mondiales de conception (en architecture et ingénierie), classées en fonction du chiffre d'affaires réalisé dans l'exécution de projets à l'étranger.

Les pays en développement ont clairement fait part de leur intérêt pour l'exportation de services, pour deux raisons.

Premièrement, leurs spécialistes sont concurrentiels sur les marchés internationaux.

Deuxièmement, il n'est pas nécessaire d'établir une présence commerciale pour offrir des services professionnels.

Tableau A.4. Entreprises de pays en développement figurant dans les 150 premières sociétés mondiales de conception de projet (en architecture et ingénierie), classées en fonction du chiffre d'affaires réalisé pour des projets à l'étranger en 2001

Classement	Entreprises	Pays	Types d'entreprise	Chiffre d'affaires international en 2001 (en millions d'USD)	Chiffre d'affaires international en % du C.A. total
15	Dar Al-Handasah Consultants	Égypte	EA	350	99
64	Sinopec Engineering Inc.	Chine	EC	50	21
71	Khanb & Alami	Liban	EA	39.9	85
73	TAHAL Consulting Engineers	Israël	E	39.7	73
92	SKEC	Corée	EC	24.2	11
102	China International Water and Electric Corp.	Chine	EC	20.4	75
112	CNMEG	Chine	EC	16.1	18
113	China National Chemical Engineering Corporation	Chine	EAC	15.9	30
122	Africon	Afrique du Sud	E	12.9	34
132	Beijing Urban Construction Group	Chine	AEC	10.7	30
133	CTCI Corp.	Taiwan	EC	10.7	23
139	China Huangqiu Chemical Engineering Corp.	Chine	EC	9.7	67
142	Chengdu Chemical Engineering	Chine	EC	9.3	42
147	China Power Engineering Consulting	Chine	EC	8.3	7

Source : 225 plus grandes sociétés ENR © The McGraw-Hill Companies, Inc. (<http://enr.construction.com>). A=architecture ; E=conception ; EC=conception-construteur ; AE=architecture-conception ; EA=conception-architecture Les entreprises se sont classées elles-mêmes.

Est-ce que le métier de l'IGT est à l'abri des effets négatifs de la libéralisation des services?

L'IGT acteur important

Les services de l'IGT revêtent une importance particulière pour le développement économique, par leur contribution entre autres

- au renforcement des infrastructures;
- À la Gestion foncière et immobilière;
- A l'aménagement durable du territoire en milieu rural et urbain;
- A la protection du consommateur en faisant prévaloir la législation en vigueur ;
- Les lois du marché;
- Les aspects économiques et financier de la construction, de la gestion.etc..

Les particularités de la profession (tendances du marché)

- Les compétences et expertises spécifiques de l'IGT,
 - L'amélioration de la gestion et de l'organisation de la profession;
 - Les progrès notables de la formation;
 - Les services IGT de par leur nature ont un fort contenu de savoir et de technologie.
- la plupart des services professionnels sont soumis à de strictes réglementations internes, pour des raisons de politique publique et de protection du consommateur.

Contexte:

Ces facteurs sont importants, car les échanges transfrontières de services d'ingénierie tendent à augmenter parallèlement à la complexité et à la spécialisation des services concernés.

Les cartes à jouer (Identification des possibilités et des avantages)

Les cartes à jouer

Conditions générales:

- Une politique nationale visant à renforcer la compétitivité de la profession de l'IGT;
- les mesures de libéralisation (à l'échelon multilatéral ou régional) doivent soutenir ces efforts et donc se traduisent véritablement par un meilleur accès aux marchés internationaux.
- Bien connaître les spécificités (technico-économique et réglementaire) de la profession pour cibler le mode d'offre (1,2,3,4) prévu par le protocole des négociations.



Les cartes à jouer

Hypothèse favorable : en cas d'ouverture

- Il est logique, pour les entreprises internationales, de chercher des partenaires locaux. Cela donne aux entreprises nationales des possibilités d'acquérir de l'expérience et d'accéder à la technologie.



Les cartes à jouer

Conditions spécifiques :

L'offre marocaine à l'OMC prévoit

• La présence commerciale: Une entreprise étrangère établie au Maroc est tenue d'associer des entreprises marocaines par le biais de toute forme d'association (conjoint et solidaire, sous-traitance, etc.) à la fourniture d'un service d'ingénierie.

Mais ne prévoit pas les modes suivants:

• offre transfrontière: lorsque le service lui-même franchit la frontière: ex lorsque un cabinet d'IGT fait un travail à une entreprise espagnole

• Le déplacement des personnes physiques: le fournisseur se rend temporairement dans un autre pays pour offrir ses services: exemple lorsque un IGT marocain passe trois mois en France pour superviser les travaux d'aménagement d'un ouvrage

Les cartes à jouer

Autres problèmes spécifiques à étudier pour la préparation des négociations multilatérales :avec UE

- la réglementation nationale vs réglementation au niveau de l'UE;
 - les normes techniques;
 - Conditions et formalités à remplir pour la délivrance des licences ou la restriction des qualifications;
 - Les restrictions au mouvement des personnes;
 - Pratiques suivies en matière de marché publics;
 - Les aides liées;
 - les subventions;
 - Les dispositions relatives au transfert de technologie.
-etc

Merci pour votre patience



Mode 4

Mode 4: Presence of natural persons

